

CONSEIL

Cent douzième session

RÉSOLUTION N° 1398

CONVOCATION DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE

Le Conseil,

Considérant les articles 6 et 9 de la Constitution,

1. *Décide* de tenir sa prochaine session ordinaire à la fin de novembre 2022 à Genève, sur convocation du Directeur général ;

2. *Invite* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir à deux reprises au moins en 2022 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, le Rapport annuel 2021, la Révision du Programme et Budget pour 2022, toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée, le barème des quotes-parts pour 2023 ainsi que les questions connexes, et afin d'examiner des questions relevant de sa compétence conformément à son mandat.
